

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical

Réunion du 03 octobre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 – Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / Objectif opérationnel 2.2.3 – Valoriser et préserver les paysages, les villages et les patrimoines / Objectif opérationnel 2.3.2 - Inscrire le territoire dans l'espace d'échanges et de circulation de la Grande Région.

Objet : Projet INTERREG Sous nos pieds - Convention de groupement de commande dans le cadre de marchés publics conjoints au sein du partenariat Interreg VI Grand Région - Prestation de traduction / interprétariat

Le Parc naturel régional de Lorraine est partenaire d'un projet transfrontalier (INTERREG) à l'échelle de la Grande Région (Lorraine, Wallonie, Luxembourg, Sarre, Palatinat), « Sous nos pieds » qui vise à renforcer la connaissance du patrimoine naturel et culturel de la Grande Région, notamment le patrimoine géologique et industriel et de le valoriser afin de le faire découvrir au plus grand nombre de personnes.

Ce projet ambitieuse :

- De dresser l'inventaire de la géodiversité et de la biodiversité en Grande Région et de retracer l'histoire de l'exploitation des richesses naturelles et du patrimoine industriel lié.
- De rassembler les différents acteurs transfrontaliers à travers la mise en place de rencontres, workshops, symposium international, transfert de compétences.
- D'assurer la valorisation du patrimoine géologique, industriel, architectural et culturel en rendant les sites accessibles tout en développant de nouvelles offres transfrontalières de tourisme durable, offrant des expériences uniques et respectueuses de l'environnement.

Afin de mener à bien le projet, les partenaires, francophones et germanophones, ont décidé de mettre en commun les frais liés à la traduction et à l'interprétariat par le biais d'un marché public conjoint porté par le Parc naturel de la Haute Sûre (Luxembourg). Cette opération nécessite la mise en place d'une convention financière visant à définir les conditions et modalités régissant la collaboration entre les différents pouvoirs adjudicateurs associés

Les dépenses résultant de l'exécution du marché passé en application de la convention seront cofinancées par les membres du marché public conjoint selon une clé de répartition des factures calculée sur la base des soldes disponibles sur la ligne budgétaire de frais liés au recours à des compétences et à des services externes « Traduction et interprétariat » du projet INTERREG VI Sous nos pieds :

- 12,67% facturé au Parc naturel de Gaume (BE) ;
- 12,67% facturé au Parc naturel de l'Ardenne méridionale (BE) ;
- 12,67% facturé au Parc naturel de la vallée de l'Attert (BE) ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20241003-CS2446-DE

12,67% facturé au Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (BE) ;
12,67% facturé au Parc naturel des Deux Ourthes (BE) ;
12,67% facturé au Parc naturel régional de Lorraine (FR) ;
11,92% facturé au Parc Naturel de la Haute-Sûre (LU) ;
12,04% facturé au Natur- & Geopark Mëllerdall (LU).

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

-D'APPROUVER la convention de partenariat financier entre les partenaires du projet INTERREG Sous nos pieds,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président
Jérôme END

